



N° 2026-052-SG

## REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX

### A R R E T E

#### PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MJC

Le Maire de la commune de Magny-les-Hameaux,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

**VU** le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 21 mars 2026,

**VU** les statuts de l'association d'éducation populaire « Maison des Jeunes et de la Culture » (MJC) de Magny-les-Hameaux et notamment l'article 11,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire est membre de droit du Conseil d'Administration de la MJC,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, à la demande de la MJC, de procéder à la désignation du représentant suppléant de Monsieur le Maire pour siéger au Conseil d'Administration de la MJC,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire de désigner son représentant conformément aux statuts de la MJC,

#### ARRETE

- **Article 1<sup>er</sup> :** DÉSIGNE comme son représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de la MJC, Madame Laetitia MARCHAND, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, la culture et la vie associative.
- **Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
  - Madame Laetitia MARCHAND
  - Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet

Notifié le : **20 MAI 2026**

Mis en ligne le sur le site internet de la ville : **20 MAI 2026**

Signature de l'intéressée

Certifié exécutoire le : **20 MAI 2026**

Magny-les-Hameaux, le 18 mai 2026



Le Maire,

Pierre-Louis BRIÈRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex.  
Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : [hoteldeville@magny-les-hameaux.fr](mailto:hoteldeville@magny-les-hameaux.fr)

Retrouvez l'actualité municipale sur : [magny-les-hameaux.fr](http://magny-les-hameaux.fr) • [facebook.com/MagnyLesHameaux](https://www.facebook.com/MagnyLesHameaux) • [tiktok.com/@magny\\_les\\_hameaux](https://www.tiktok.com/@magny_les_hameaux) • [www.instagram.com/villemagny73/](https://www.instagram.com/villemagny73/)  
& notre application mobile officielle